



Regroupement familial Nice (06)

Par **Aniissa1**, le **16/01/2018 à 20:04**

Bonjour,rnrnJ'ai déposé un dossier de regroupement familial à Nice (06) depuis janviers 2017 et j'attends toujours la réponse depuis un an et demi.rnrnJe voulais savoir y a-t-il quelqu'un parmi vous dans le même cas ?rnrnJe vous remercie d'avance.

Par **amajuris**, le **16/01/2018 à 20:14**

bonjour,rnSelon les préfectures, le délai de réponse varie de 12 à 18 mois.rnmais l'absence de réponse dans un délai de 6 mois équivaut à un refus. rnenvoyez avec votre préfecture et la mairie qui instruit la demande dans un premier temps.rnsalutations

Par **aniissa**, le **16/01/2018 à 20:22**

Oui mais quand on appelle la préfecture il[smile28] nous dit que ça ne sera pas refusé d'attente

Par **citoyenalpha**, le **20/01/2018 à 03:55**

BonjourrnrnVous pouvez contester la décision de refus implicite (6 mois sans réponse) en formant un recours administratif devant le préfet et/ou le ministre de l'intérieur.rnrnVous pouvez aussi déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.rnrnIl serait bon de commencer par un recours hiérarchique par LRAR. En cas de

refus (même implicite 2 mois sans réponse) saisir le TA. L'assistance d'un avocat est
conseillée.rnrnRestant à votre disposition